



## **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

Référence : 2026-023

Objet : Arrêté portant désignation des représentants de la Collectivité au sein de la Commission Consultative Paritaire

## **ARRÊTÉ DU PRESIDENT**

### **Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires,

Vu le décret n°2021-1624 du 10 décembre 2021 modifiant certaines dispositions relatives aux Commissions Consultatives Paritaires,

Vu la délibération du Conseil communautaire n°GD 56/22 du 23 juin 2022 fixant à 4 le nombre de représentants titulaires de la collectivité et à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel,

Considérant la nécessité de désigner les représentants de l'organe délibérant suite au renouvellement de mandat,

Considérant qu'il appartient à l'autorité investie du pouvoir de nomination de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité, les représentants des collectivités au sein de la Commission Consultative Paritaire.

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés en tant que représentants de la collectivité, pour siéger au sein de la Commission Consultative Paritaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

### **REPRESENTANTS TITULAIRES :**

- Madame Maryline MIRAT, membre du bureau déléguée
- Madame Sylvette MARCHAND, conseillère communautaire
- Monsieur Bernard GUERRIN, 3<sup>ème</sup> Vice-président
- Monsieur Olivier MEUGIN, 6<sup>ème</sup> Vice-président

### **REPRESENTANTS SUPPLEANTS :**

- Madame Blandine CRETIN-MAITENAZ, conseillère communautaire
- Madame Sophie JOBELIN, conseillère communautaire
- Monsieur Jean-Michel REBILLARD, conseiller communautaire
- Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY, 10<sup>ème</sup> Vice-président

**Article 2 :** La présidence de la Commission Consultative Paritaire est assurée par Madame Maryline MIRAT.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4 :** Copie en sera adressée à :

- \* Sous-préfecture de Dole,
- \* Service de Gestion Comptable de Dole,
- \* Direction des Ressources Humaines,
- \* Représentants de la collectivité.

Fait à Dole le, 13 mai 2026

Le Président,

Jean-Pascal FICHÈRE

